

CONSEIL CONSULTATIF FEDERAL DES AINES

Avis 2014/9

Le Conseil consultatif fédéral des aînés, créé en vertu de la loi du 8 mars 2007 créant un Conseil consultatif fédéral des aînés et dont les membres sont nommés par arrêté royal du 13 novembre 2012 portant nomination des membres du Conseil consultatif fédéral des aînés, a pour mission de donner, de sa propre initiative ou à la demande du gouvernement fédéral ou d'une Chambre législative, des avis sur les matières relevant de la compétence de l'autorité fédérale concernant les pensions, l'égalité des chances, l'intégration sociale et la lutte contre la précarité, l'accessibilité des soins de santé et la mobilité.

En application de l'article 3 § 3, 1° de la loi précitée du 8 mars 2007, le Conseil consultatif fédéral des aînés émet l'avis suivant:

AVIS DU CONSEIL CONSULTATIF FEDERAL DES AÎNES CONCERNANT LA TASK FORCE « OPTER POUR LA GERIATRIE », UNE NOTE DE LA SOCIÉTÉ BELGE DE GÉRONTOLOGIE ET DE GÉRIATRIE

Situation de l'avis:

C'est un fait. L'espérance de vie ne cesse d'augmenter. Les gens vivent plus longtemps en bonne santé, mais cela peut changer rapidement et la pathologie multiple se concentre à un âge plus avancé. Les projections annoncent que notre pays verra bientôt un tiers de sa population dans la catégorie des plus de 65 ans.

Selon les statistiques internationales d'«HelpAge», la Belgique figure à une peu enviable 27^e place sur le plan de la politique en matière de vieillissement. Il reste beaucoup de pain sur la planche.

Tous les hôpitaux sont confrontés à des patients présentant un 'profil gériatrique', à savoir une pathologie multiple et complexe. Ces personnes requièrent une approche multidisciplinaire et une garantie de continuité des soins, pour pouvoir bénéficier plus longtemps de soins à domicile après une hospitalisation.

Pour pouvoir proposer à ces personnes 'des soins personnalisés', il faut assez de gériatres, mais aussi des médecins généralistes, infirmières, psychologues, kinésithérapeutes, ... qualifiés ayant une expérience des stages en gériatrie. Ces médecins à domicile peuvent, avec les services intégrés d'aide à domicile, veiller à ce que les aînés nécessitent puissent encore rester longtemps chez eux. Il appert néanmoins que les jeunes médecins en Belgique sont assez peu intéressés par la gériatrie. Les gériatres font déjà cruellement défaut. Dans la note, il est question d'une centaine d'emplois vacants.

Le nombre de gériatres, d'infirmiers spécialisés en gériatrie et d'autres paramédicaux spécialisés (kinésithérapeutes, psychologues, ...) est bien trop limité pour satisfaire les besoins/exigences de la population vieillissante.

Avis:

1. Des efforts sont clairement nécessaires pour convaincre les jeunes médecins et autres professionnels de la santé d'opter pour une spécialisation en gériatrie.
2. En ce qui concerne les médecins, il est important de s'intéresser davantage à l'enseignement en matière de vieillissement et de multipathologie, et ce dès la formation (programme) en médecine. Un enseignement davantage 'centré sur des cas' et un stage obligatoire au sein du service de gériatrie aigüe (qui viennent s'ajouter aux stages obligatoires déjà existants) constituent certainement une plus-value importante.
3. Le Conseil consultatif fédéral des aînés demande qu'il y ait davantage de personnel qualifié en gériatrie, afin d'assurer des soins gériatriques de qualité avec une équipe multidisciplinaire efficace.
4. Nous souhaitons faire référence une fois de plus au point 12.4 de notre avis 2014/4, où nous étions d'avis que l'hôpital gériatrique de jour et la liaison interne pouvaient devenir structurels, mais où nous avons insisté (dans le dernier alinéa) sur la nécessité de garantir la qualité et la continuité des soins, qui ne peuvent être assurées qu'à condition d'augmenter le nombre de gériatres.
5. La note de la société belge de gérontologie et de gériatrie reprend plusieurs propositions concrètes pour améliorer la situation. Le CCFA demande aux différentes instances politiques et administratives, aux établissements d'enseignement, ... de s'inspirer de ces propositions en vue d'obtenir une amélioration rapide de la situation et, ce faisant, de proposer au patient des soins intégraux de qualité optimale, soins dont il a besoin pour pouvoir regagner ses pénates dans les meilleures conditions.
6. Le CCFA est également convaincu que toute initiative contribuant à une 'age-friendly society' doit être encouragée. Cela améliorera l'image des aînés et incitera probablement aussi davantage de gens à travailler dans le secteur des soins aux aînés.

Approuvé lors de la réunion plénière du 12 décembre 2014.

Luc JANSEN

Président

Willy PEIRENS

Vice-président

